

ASSEMBLEE DE CORSE

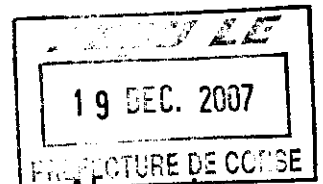
DELIBERATION N° 07/257 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LA REEVALUATION DE L'OPERATION DE LA DEVIATION DE BOCOIGNANO ENTRE LE PR 38 + 200 ET LE PR 44 + 700 (ROUTE NATIONALE 193)

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2007

L'An deux mille sept et le six décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre,
ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean,
BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette,
CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA-VELLUTINI
Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève,
GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude,
GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène,
LUCIANI Jean-Louis, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-
Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI
Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina,
PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etienne,
RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SCIARETTI
Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri,
STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VERSINI Sauveur



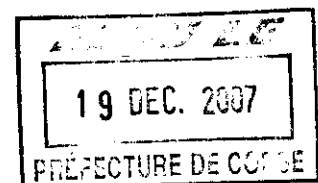
ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALIBERTINI Rose à Mme MOZZICONACCI Madeleine
Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique à Mme DELHOM
Marielle
Mme ANGELI Corinne à Mme SCOTTO Monika
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
M. MARCHIONI François-Xavier à M. CHAUBON Pierre
M. MARTINETTI Jean-Charles à M. GALLETTI José

M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à M. MONDOLONI Jean-
Martin.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** la délibération n° 97/565 AC en date du 27 juin 1997 approuvant le rapport relatif à l'aménagement de la Route Nationale 193 appelé « déviation de Bocognano »,
- VU** la délibération n° 03/385 AC de l'Assemblée de Corse du 19 décembre 2003 approuvant la modification du coût des travaux concernant l'opération de déviation de Bocognano (RN 193),
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,
- APRES AVIS** de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,



APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

APPROUVE la nouvelle enveloppe budgétaire corrigée (EBUCO) de l'opération d'aménagement de la Route Nationale 193 telle que décrite dans le rapport annexé à la présente délibération, pour un montant de 75,387 M€ TTC.

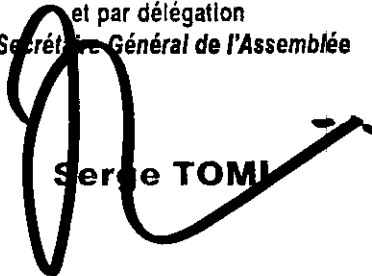
ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 6 décembre 2007

Le Président de l'Assemblée de Corse,

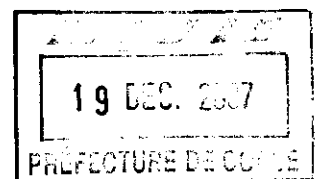
Cette copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée



Serge TOMI



Camille de ROCCA SERRA



ANNEXE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

REEVALUATION DE L'OPERATION DE LA DEVIATION DE BOCOGNANO ENTRE LE PR 38 + 200 ET LE PR 44 + 700 (ROUTE NATIONALE 193)

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse la nouvelle enveloppe budgétaire corrigée (EBUCO) du montant financier de l'opération d'aménagement de la Route Nationale 193 dite déviation de Bocognano.

I. PRESENTATION

Cet aménagement consiste à dévier la route nationale actuelle sur le territoire de la commune de Bocognano entre l'entrée Sud de l'agglomération (virage d'Ambaraccia) et le pont de Sellola. La section actuelle est longue d'environ 7 kilomètres, la déviation sera de 5,5 km.

L'avant-projet a été approuvé le 27 juin 1997. Il a servi de base à la procédure de Déclaration d'Utilité Publique du 3 décembre 1998.

L'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique ayant été annulé par décision du Tribunal Administratif de Bastia en date du 12 juillet 2001, il a été nécessaire de reprendre les procédures administratives préalables à la déclaration d'utilité publique sur le projet actualisé en tenant compte des demandes formulées par les riverains lors de la précédente enquête, en accord avec les conclusions du commissaire enquêteur.

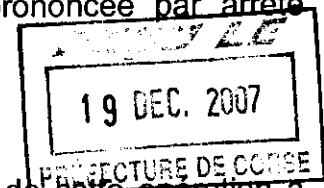
La nouvelle déclaration d'utilité publique a été prononcée par arrêté préfectoral en date du 5 février 2004.

II. MONTANT INITIAL DE L'OPERATION

Le montant prévisionnel du projet d'aménagement de cette opération a été approuvé par délibération n° 03/385 AC en date du 19 décembre 2003 à 51,172 M€ TTC.

Ce montant étant décomposé de la façon suivante :

N°	OBJET	Montant TTC
1	Etudes	3,400
2	Acquisitions foncières	0,457
3	III. Lot TOARC(*) N° 1 Dégagement des emprises Terrassement, assainissement O.H OA courants	3,80



	Chaussées	
4	IV. Lot TOARC(*) N° 2 Dégagement des emprises Terrassement, assainissement O.H OA courants Chaussées	7,20
5	V. Lot TOARC(*) N° 3 Dégagement des emprises Terrassement, assainissement, O.H OA courants Chaussées	9,00
6	VI. Lot TOARC(*) N° 4 Dégagement des emprises Terrassement, assainissement O.H OA courants Chaussées	2,80
7	Déviation et protection de la conduite forcée	1,50
8	Tunnel	16,10
9	Viaduc	5,30
10	Signalisation	0,20
11	Eclairage	0,50
12	Environnement	0,915
	Total travaux	47,315
	TOTAL	51,172

(*) TOARC : Terrassements, Ouvrages d'Art courants, Réseaux et Chaussées

Il faut souligner que cette évaluation n'incluait pas les provisions nécessaires pour les révisions de prix, les contrôles extérieurs, la totalité de la maîtrise d'œuvre, les aléas et les travaux complémentaires et imprévus.

VII. EVALUATION DU COUT DE L'OPERATION

Le cout prévisionnel est estimé à ce jour à 75,387 M€ TTC. Il comprend les engagements juridiques (marchés formalisés, marchés à procédure adaptée...) et les dépenses prévisibles (révisions de prix, avenants, frais de contrôles...).

Tous les montants indiqués dans le présent rapport incluent la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

1. ETUDES

Ce poste évalué à 3,400 M€ est proposé à 1,300 M€, la prestation contrôle des travaux estimée à 2,100 M€ étant transférée sur le poste travaux.

2. ACQUISITIONS FONCIERES

Le poste «Acquisitions foncières» a été évalué à 0,457 M€. Il est augmenté de 0,100 M€, soit un montant total de 0,557 M€.

3. TOARC 1

Estimé à 3,800 M€, ce lot en cours de finition a été notifié à l'entreprise pour un montant de 3,681 M€, hors révision de prix.

Le quantitatif du marché sera respecté, mais les révisions de prix sont estimées à 0,300 M€, soit un montant de 3,981 M€.

4. TOARC 2

Ce lot, non encore attribué, est en instance d'attribution pour un montant de 8,720 M€. En 2003, il avait été estimé, sur la base du projet à 7,200 M€.

Il faut ajouter une provision pour les révisions de prix de 0,900 M€. Le total du TOARC 2 est donc de 9,620 M€.

5. TOARC 3

Approuvé à 9,000 M€ en 2003, le marché en cours de réalisation a été attribué pour un montant de 8,585 M€, hors révision de prix.

Un avenant n° 1 a été validé par la commission d'appel d'offres et soumis à votre Assemblée pour un montant de 1,265 M€. Une lettre de commande de 0,216 M € a été passée sur un marché avec la société Heven Climber pour une mise en place de grillage cloué pour bloquer un éboulis de la voie ferrée. Il faut enfin ajouter une provision pour les révisions de prix de l'ordre de 0,985 M€ soit un montant de 11,051 M€.

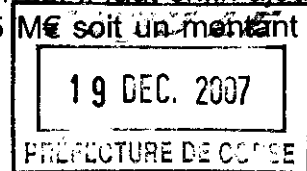
6. TOARC 4

Approuvé à 2,800 M€ en 2003, le marché en cours de réalisation a été attribué pour un montant de 2,743 M€, hors révision de prix.

Un avenant n° 1 a été validé par la commission d'appel d'offres et soumis à votre Assemblée pour un montant de 0,380 M€, auquel il faut ajouter une provision pour les révisions de prix de l'ordre de 0,330 M € soit un montant de 3,453 M€.

7. DEVIATION ET PROTECTION DE LA CONDUITE FORCEEE

Estimé à 1,500 M€ et non encore attribué, ce lot peut être maintenu à ce montant, mais il faut prévoir une provision pour les révisions de prix de l'ordre de 0,120 M€, soit un montant arrondi à 1,620 M€.



8. TUNNEL

Estimé à 16,100 M€, le marché a été approuvé au montant de 22,600 M€. Actuellement réalisé à 25 %, le creusement ne se passe pas comme prévu sur la base des sondages, et les matériaux rencontrés, de mauvaise qualité, ne permettent effectivement pas un creusement à l'explosif. Il convient de prévoir un surcoût de 4,320 M€ qui fera l'objet d'un avenant ultérieur. De plus, il faut ajouter une provision pour les révisions de prix de l'ordre de 2,500 M€ soit un montant de 29,420 M€.

9. VIADUC

Estimé à 5,300 M€, le marché a été approuvé au montant de 7,020 M€.

Un avenant n° 1 a été validé par la commission d'appel d'offres et soumis à votre Assemblée pour un montant de 0,830 M€, auquel il faut ajouter une provision pour les révisions de prix de l'ordre de 1,100 M€ soit un montant de 8,950 M€.

10. SIGNALISATION

Estimé à 0,200 M€ en 2003, ce lot doit être réévalué à 0,220 M€, auxquels il faut ajouter une provision pour révision de prix de 0,020 M€, soit un montant arrondi à 0,240 M€.

11. ECLAIRAGE

Estimé à 0,500 M€ en 2003, ce lot doit être réévalué à 0,550 M€, auxquels il faut ajouter une provision pour révision de prix de 0,055 M€, soit un montant arrondi à 0,605 M€.

12. ENVIRONNEMENT

Approuvé à 0,915 M€ en 2003, ce lot est estimé à 1,100 M€, auxquels il faut ajouter une provision pour révision de prix de 0,110 M€, soit un montant arrondi à 1,210 M€.

13. LES CONTROLES EXTERIEURS

Assurés par le Laboratoire Départemental de la DDE de Corse-du-Sud, ils consistent pour l'essentiel à vérifier les fonds de forme des terrassements, les portances des couches de remblais et de chaussées, la tenue des talus de déblais, la géologie des terrains rencontrés sous les ouvrages et au cours du percement du tunnel et la qualité des bétons.

Ces contrôles sont indispensables pour garantir la qualité des travaux.

Ce poste non pris en compte lors de la délibération n° 03/385 AC du 19 décembre 2003 peut être estimé à 0,480 M€.

14. LES CONTROLES TOPOGRAPHIQUES

Réalisés par les géomètres titulaires du marché à bons de commande, ces contrôles consistent en la mise en place de la polygonale de l'ensemble du

projet, la vérification des implantations opérées par les entreprises, le suivi géométrique des ouvrages, les vérifications des entrées en terre des terrassements et le respect du bornage du parcellaire.

Non pris en compte lors de la délibération n° 03/385 AC du 19 décembre 2003, ce poste est évalué à 0,200 M€.

15. CONTROLE DES TRAVAUX

Assurée par les bureaux d'étude SETEC International et SETEC TPI, conformément aux deux marchés passés suivant la loi MOP, la maîtrise d'œuvre travaux est estimée à 2,100 M€, auxquels il faut ajouter une provision pour révision de prix de 0,600 M€, soit un montant de 2,700 M€.

Comme indiqué dans le paragraphe III.1, cette prestation a été transférée du poste études sur le poste travaux.

VIII. CONCLUSION

1) Synthèse

Le montant cumulé de ces différents postes est de 75,387 M€ représentant une réévaluation de l'opération de 24,215 M€ décomposés comme suit :

OBJET	Délibération de 2003	Evaluation de 2007	Ecart 2003/2007	Décomposition de l'écart 2003/2007		
				Sous-évaluation	Révisions de prix	Imprévus avenants
Etudes	3,400	1,300	- 2,10	- 2,10	0	0
Acquisitions foncières	0,457	0,557	+ 0,10	+ 0,10	0	0
	3,80	3,981	+ 0,18	- 0,12	+ 0,30	0
IX. Lot TOARC(*) N° 1						
Dégagement des emprises						
Terrassement, assainissement	7,20	9,620	+ 2,42	+ 1,52	+ 0,90	0
O.H						
OA courants						
Chaussées						
X. Lot TOARC(*) N° 2						
Dégagement des emprises	9,00	11,051	+ 2,05	- 0,42	+ 0,99	+ 1,48
Terrassement, assainissement						
O.H						

OA courants Chaussées	2,80	3,453	+ 0,65	- 0,06	+ 0,33	+ 0,38
XI. Lot TOARC(*) N° 3						
Dégagement des emprises	1,50	1,620	+ 0,12	0	+ 0,12	0
Terrassement, assainissement, O.H	16,10	29,420	+ 13,32	+ 6,50	+ 2,50	+ 4,32
OA courants Chaussées	5,30	8,950	+ 3,65	+ 1,72	+ 1,10	+ 0,83
XII. Lot TOARC(*) N° 4	0,20	0,240	+ 0,04	+ 0,02	+ 0,02	0
Dégagement des emprises	0,50	0,605	+ 0,10	+ 0,05	+ 0,05	0
Terrassement, assainissement O.H	0,915	1,210	+ 0,30	+ 0,19	+ 0,11	0
OA courants Chaussées		0,480	+ 0,48	+ 0,48	0	0
		0,200	+ 0,20	+ 0,20	0	0
Déviation et protection de la conduite forcée		2,700	+ 2,70	+ 2,10	+ 0,60	0
	47,315	73,530	+ 26,21	+ 12,18	+ 7,02	+ 7,01
Tunnel						
Viaduc						
Signalisation						
Eclairage						
Environnement						
Contrôles extérieurs						
Contrôles topographiques						
Contrôle des travaux						
Total travaux						
TOTAL	51,172	75,387	+ 24,21	+ 10,18	+ 7,02	+ 7,01

(*) TOARC : Terrassements, Ouvrages d'Art courants, Réseaux et Chaussées

La prestation contrôle des travaux initialement estimée à 2,10 M€ a été transférée du poste études vers le poste travaux avec une provision pour révisions de prix de 0,60 M€.

Il est à noter que les révisions de prix entre l'approbation de 2003 et la passation effective des principaux marchés en 2006 sont de l'ordre de 10 %. Elles s'élèvent maintenant à 7,02 M€.

2) Préparation budgétaire

A ce jour, le volume total des autorisations de programme (AP 12120003) votées sur cette opération est de 59,382 M€.

3) Récapitulatif de la réévaluation

